

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 31 mars 2022
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	21 mars 2022	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	21 mars 2022	
Commentaires :			

Commentaires généraux
Je recommande le renouvellement du permis.
La formation de RCR sera terminer le 29 mai 2022.
Inspection de suivi fait par courriel.

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 mars 2022

Date

original signé par
Yvette Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 mars 2022

Date